

Chut !

L'e-magazine du SNB/CFE-CGC chez LCL
On vous en dit + parce que vous le valez bien !



SOMMAIRE

FÉVRIER 2018 – N°8

P.1 // **SOCIAL** : Droits des Femmes

P.2 // **ÉCONOMIE** : L'Agriculture est à l'honneur !

P.3 // **QUALITÉ DE VIE** : La Procrastination

P.4 // **SOCIÉTÉ** : Le nombre de Cadres du secteur privé a doublé en 30 ans

Droits des femmes

La « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » a été rédigée en 1791 par Olympe de Gouge. Néanmoins, en France, les droits des femmes n'ont seulement commencé à évoluer que depuis quelques décennies.

Quelques dates...

Ce n'est qu'en 1944 que le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes. En 1946, le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrit dans le préambule de la Constitution. La loi de 1992 sanctionnera le harcèlement sexuel dans les relations de travail. C'est en 2006 que l'égalité salariale entre les femmes et les hommes est instituée.

Où en est-on aujourd'hui ?

Aujourd'hui, les femmes subissent encore des violences au sein du couple, dans l'espace public et dans l'univers professionnel. Le sexisme de la rue et dans l'entreprise est coutumier. Les inégalités professionnelles et salariales sont toujours constatées dans les entreprises.

L'État s'engage

Le harcèlement sexuel et moral est désormais puni d'amende et d'emprisonnement. Des mesures sont engagées contre le sexisme, trop souvent banalisé et qui entretient la culture des violences verbales et physiques, notamment dans les transports en commun et dans la rue. Des numéros d'urgence existent. L'accès des femmes à l'emploi, à l'égalité salariale, à la mixité des métiers, à une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, à la parité dans les sphères politiques, économiques et sociales ont fait l'objet de nouvelles lois.

Les mesures chez LCL

LCL a mis en place sa charte contre le harcèlement et le sexisme. LCL s'est engagé également en faveur de la mixité professionnelle. Les objectifs sont de porter à 50% la part des femmes dans la population cadres et de favoriser la conciliation vie pro et vie familiale avec la charte de la parentalité et de la monoparentalité. L'accord entreprise « égalité professionnelle » porte également sur l'égalité de rémunération et de promotion.

Le saviez -vous ?

C'est L'ORÉAL qui détient la 1^{ère} place des entreprises les plus égalitaires au monde ! Au SNB, nous pensons que LCL devrait être la référence du secteur bancaire afin d'honorer Laure-Clotilde Dumoy et Blanche Vuitry, sans lesquelles LCL ne serait pas LCL !

L'Agriculture est à l'honneur !

du 24 FÉVRIER au 4 MARS 2018.

Paris Expo - Porte de Versailles,

Tous les jours de 9h à 19h.

Tout a commencé en 1844, à Poissy avec l'inauguration du concours des « animaux gras et de boucherie ». En 1870, ce concours devient le concours Général Agricole à Paris ; il a pour but de sélectionner et primer les meilleurs produits du terroir français. Il emménagera, en 1925, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Les portes du Salon International de l'Agriculture ouvrent, sous cette dénomination, pour la première fois en mars 1964. Le ton est donné : le monde agricole, dans sa globalité, s'y retrouve. Il séduit plus de 300 000 visiteurs. Le Salon devient un passage obligé pour de nombreuses personnalités politiques.

A partir de l'an 2000, la vache devient l'emblème du Salon. En 2016, la vache égérie, Cerise, bénéficie pour la première fois d'un dispositif de communication digitale unique.

Pour l'édition 2018, le secteur Jardin & Potager est repensé et un nouvel espace « Artisanat et Patrimoine rural de France » est prévu.

Mais comment parler « agriculture » sans évoquer le Crédit Agricole SA, notre maison-mère ?

Dans la France du XIX^{ème} siècle, les agriculteurs n'ont pas accès au crédit. Des sociétés coopératives, contrôlées par les paysans eux-mêmes, se créent alors pour financer l'agriculture. C'est de cette idée d'entraide et de solidarité que naîtra le Crédit Agricole. Sa première Caisse locale voit le jour en 1885, à Salins dans le Jura. Les Caisses locales ont un statut de société coopérative et un champ d'action limité au monde

agricole. Elles ne peuvent prêter qu'à leurs sociétaires. Les Caisses régionales, quant à elles, sont créées dès 1899, pour encourager la création de Caisses locales et les fédérer. La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) voit le jour en 1920 et devient un établissement public en 1926. L'organisme dépend du Ministère de l'Agriculture. Dès 1960, le Crédit Agricole amorce un développement continu de ses activités qui dépassent celles du monde rural : la banque verte devient une banque de proximité. Elle poursuit son chemin vers le statut de banque autonome de plein exercice. Les Caisses régionales fusionnent et passent de 94 à 39.

En 1988, la CNCA devient Crédit agricole S.A. une société anonyme qui est introduite en bourse en 2001. Le Crédit Agricole élargit ses domaines d'expertise, en France et à l'international avec l'acquisition, notamment, du Crédit Lyonnais en 2003, qui deviendra LCL en 2005.

En 2018, Michel MATHIEU informe les salariés que le Groupe accepte de laisser chez LCL la totalité de ses résultats 2017. En procédant également à une augmentation de capital, le renforcement des fonds propres atteindra 1,5 milliards d'euros.



Bon à savoir

Le SNB milite pour qu'un accord GPEC*, intégrant les Caisses, se mette en place. Cela permettrait à chaque salarié de pouvoir bénéficier d'une mobilité élargie à toutes les entités du Groupe.

* Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences

La procrastination

Tout le monde connaît ! C'est l'art de repousser au lendemain ce que l'on aurait pu faire le jour même. C'est aussi l'art d'attendre la dernière minute pour agir, en général, au bénéfice d'une action plus agréable et qui procure une satisfaction immédiate.

Mais pourquoi remettons-nous tout au lendemain ?

Parce qu'il y a toujours quelque chose qui nous distrait, la télé, l'ordinateur ou toute autre nouvelle technologie. Parce que certaines choses n'ont pas tellement d'importance à nos yeux. Parce que nous pensons, souvent à tort, que d'autres peuvent se régler en 1 minute. Mais c'est aussi parfois notre nature, parce qu'on ne se fait pas confiance ou que l'on compte sur l'autre.

Alors comment s'en débarrasser ?

Il ne faut pas avoir peur d'identifier les raisons qui nous poussent à remettre au lendemain. Ensuite, quelques conseils peuvent vous aider à diminuer votre procrastination :

- Se fixer chaque jour quelques priorités et s'y tenir. En effet, savoir exactement ce que l'on doit faire sur une journée ou une semaine donne du sens à son action.
- S'accorder des jours de repos est primordial car en travaillant même le week-end, on risque d'aller tout droit vers la procrastination. Dans sa journée, on peut imaginer séquencer ses activités et les alterner avec des temps de repos.

- Apprendre à dire "Non" à une tâche supplémentaire est primordial car on ne peut pas tout faire !
- Et puis, n'ayons pas peur du ridicule. Acceptons d'être imparfait et obligeons-nous à avancer pas à pas. Si on aime son job, alors tout devient beaucoup plus facile.
- Mais il arrive parfois, lorsqu'on bloque sur un travail, que la meilleure des choses à faire soit de remettre à plus tard. Alors autorisons-nous parfois à procrastiner !

On pourrait d'ailleurs vous en dire davantage, mais on préfère remettre ça à une autre fois !



Pour aller + loin

Chez LCL, le SNB se bat pour un vrai télétravail pour tous. Les méthodes de travail changent et Le SNB est convaincu qu'il vaut mieux anticiper l'avenir plutôt que le subir. Mais La direction semble encore sourde ; procrastinerait-elle aussi ?



Société

Le nombre de cadres du secteur privé a doublé en 30 ans !

Ils seraient 4,5 millions d'après l'Insee. Leur croissance a été notamment facilitée par l'allongement de la durée des études.

Le statut cadre ? *Le cadre désignait auparavant le tableau où figurait le nom des gradés de l'armée, avant de définir le personnel encadrant tel qu'on le connaît aujourd'hui.* Pour Le Larousse, les cadres « se distinguent par leur niveau de vie de la classe ouvrière ; par leurs tâches, ils se séparent de la bourgeoisie et, par leurs préoccupations, des professions libérales. Ils sont techniciens et non pas technocrates, car il leur manque le pouvoir ; ils font partie de l'élite, mais ne sont pas des notables, car il leur manque la tradition ».

Devenir cadre est un objectif pour bon nombre d'entre nous. Ce but peut être atteint à l'aide de diplômes, du fait de l'expérience, ou tout simplement grâce à la mise en œuvre de différentes compétences. Ce projet d'évolution professionnelle est légitime. En effet, être cadre implique normalement une

amélioration du salaire qui va de paire avec des responsabilités accrues.

La Confédération Générale des Cadres

sera fondée le 15 octobre 1944 à Paris par Jean Ducros. Elle est représentative au plan national en 1946. En mai 1981, lors du 25^e congrès, la CGC devient la Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres. *À partir de ce moment, la CFE-CGC va représenter l'ensemble des cadres et des techniciens.*

Quel avenir pour le statut cadre ?

La progression du nombre de cadres en France pourrait s'arrêter. En effet, ce statut a perdu de sa superbe ces dernières années et plus personne ne sait à quoi il correspond vraiment. Le statut s'est progressivement élargi à un ensemble de postes de plus en

plus nombreux et a fini par recouvrir une large population, mêlant managers, experts et dirigeants. De moins en moins de cadres encadrent des collaborateurs. *En 1960 un cadre percevait 4 fois le salaire d'un ouvrier, ce ratio a chuté à 2,7 aujourd'hui.* Les partenaires sociaux se réunissent actuellement pour donner une nouvelle définition du statut. Une des questions qui sera débattue concernera l'élargissement ou, au contraire, la restriction de l'accès au statut. La fusion des caisses de retraite Argirc et Arrco, est, quant à elle, toujours prévue en janvier 2019.

Bon à savoir



L'entretien de rémunération aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2018 avec votre manager pour faire le bilan de votre rémunération globale, le positionnement de votre salaire fixe et le montant individuel variable lié à votre performance. Le SNB vous aide ; rendez-vous sur <https://www.snblcl.net/salaires-remunerations> N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s SNB si besoin.



QU'A FAIT LE SNB POUR VOUS EN 2017 ?



CE QUE LE SNB LCL A FAIT EN 2017

POUR VOUS EN VIDÉO

FLASHEZ MOI !

OU RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.SNBLCL.NET



Contact SNB/CFE-CGC LCL : Huguette FOUACHE 01 42 95 73 48